

# Communiqué

Le 24 septembre 1995

N° 173

## M. OUELLET SE RÉJOUIT DE L'ACCORD DE PAIX CONCLU ENTRE ISRAËL ET L'OLP

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, s'est réjoui aujourd'hui de la conclusion d'un accord entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) ouvrant la seconde phase de l'institution de l'autonomie palestinienne en Cisjordanie.

« L'accord conclu par le ministre des Affaires étrangères d'Israël, M. Shimon Pérès, et par le président de l'OLP, M. Yasser Arafat, marque une autre étape déterminante dans le processus d'instauration de la paix et de la stabilité dans la région », a déclaré M. Ouellet.

Le Ministre a loué le courage et la détermination des leaders israéliens et palestiniens dans leur quête de la paix, et a déclaré qu'en dépit des attentats qui ont fait tant d'innocentes victimes, « cet accord est la preuve que les défenseurs de la paix auront gain de cause ».

L'accord transfère la responsabilité de l'administration civile de la Cisjordanie à l'Autorité palestinienne et établit un calendrier pour le redéploiement des troupes israéliennes en Cisjordanie. Il précise aussi les conditions de l'élection à un Conseil palestinien et de la libération de prisonniers palestiniens.

Le Canada est heureux de continuer à participer activement au processus de paix au Moyen-Orient et de contribuer de manière significative au développement économique de la région.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias  
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international  
(613) 995-1874

